

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 4 mars 2016

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, EQUHEY José, HÉNIN Laurent, HÉNIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames DEGUINE Sandrine, HAYE Laëtitia et PETIT Sophie

Absente excusée : Madame LAMER Josette

L'an deux mil seize, le quatre mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Monsieur Olivier HÉNIN est élu secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal

Les procès-verbaux des séances du 16 octobre 2015 et du 20 novembre 2015 sont adoptés à l'unanimité.

Compte Administratif 2015

Monsieur MALLARD Jacques, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée et présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2015 de la commune comme suit :

Résultat de l'exercice 2015 :

En Fonctionnement :

- Dépenses : - 255 325,39 €
- Recettes : + 272 525,82 €

+ 17 200,43 €

En Investissement :

- Dépenses : - 33 654,84 €
- Recettes : + 163 060,20 €

+ 129 405,36 €

Résultat de clôture 2015 :

En section de Fonctionnement :	+ 32 608,52 €	résultat 2014
	+ 17 200,43 €	résultat 2015
	<hr/>	
	+ 49 808,95 €	résultat de clôture
En section d'Investissement :	+ 139 946,38 €	résultat 2014
	+ 129 405,36 €	résultat 2015
	<hr/>	
	+ 269 351,74 €	résultat de clôture

Au vu des résultats du Compte Administratif 2015, Le Conseil Municipal échange sur les informations à prendre en compte pour le budget 2016 : augmentation des charges d'électricité, répartition des charges liées au Sivos, participation de la commune au SIEAE de l'Epte. En investissement, Monsieur Le Maire propose d'inscrire une nouvelle opération pour la création d'un accueil touristique au centre du village et l'achat d'une parcelle de terrain avec la réalisation d'un mur de clôture.

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que la loi Notre supprime l'obligation, pour les communes comptant moins de 1 500 habitants, de disposer d'un CCAS. L'information sera transmise aux membres du CCAS lors sa prochaine réunion.

Approbation du compte de gestion 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame VAN BRAEKEL, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération autorisant le Maire à signer une convention avec le PETR

**Délibération
n° 2016-001**

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant Le Pôle d'Equilibre du Pays de Bray et la commune relative aux modalités d'intervention du Conseiller en Energie Partagé. Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va pouvoir bénéficier des compétences du service énergie du PETR du Pays de Bray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec le PETR.

Recours au fonds européens pour le projet de cuisine mutualisée

Monsieur Le Maire expose que le projet de restructuration de la salle des fêtes qui a fait l'objet d'une délibération n° 2013.039 le 25 octobre 2013 est susceptible de bénéficier d'une aide du Fonds Européen "FEADER" dont la région à la gestion au titre de l'appel à projet 2015 pour développer l'offre de services de proximité au bénéfice de la population rurale.

Le plan de financement serait le suivant :

**Délibération
n° 2016-002**

Coût total HT : 760 846 € HT

Subvention du Conseil Général :	162 464 €
DETR :	155 734 €
FEADER :	100 000 €
Réserve parlementaire :	15 000 €
Autofinancement :	150 000 €
Emprunt :	177 648 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet concernant l'opération de restructuration de la salle des fêtes avec création d'une cuisine
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de charger le Maire pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,

Délibération autorisant le Maire à signer des conventions avec les utilisateurs de la cuisine mutualisée

**Délibération
n° 2016-003**

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant les associations locales et la commune relative aux modalités d'utilisation de la salle des fêtes. Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les associations vont pouvoir bénéficier de l'usage de la salle d'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec les diverses associations utilisatrices.

Recours au fonds européens pour le projet d'accueil touristique

Monsieur Le Maire expose que le projet de création d'un accueil touristique au cœur de Dampierre en Bray est susceptible de bénéficier d'une aide du Fonds Européen "FEADER" dont la région à la gestion au titre de l'appel à projet 2015 pour un tourisme rural et durable en Haute Normandie.

Le plan de financement serait le suivant :

**Délibération
n° 2016-004**

Coût total HT : 67 839 € HT

FEADER :	33 919 €
Autofinancement :	33 920 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet concernant la création d'un accueil touristique
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de charger le Maire pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,

Délibération autorisant le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle communale

**Délibération
n° 2016-005**

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant le Sivos de l'Epte et la commune relative aux modalités d'utilisation des bâtiments communaux. Cette convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Sivos va pouvoir bénéficier de l'usage de la salle d'animation pour la restauration scolaire et des autres bâtiments pour la garderie et les activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec le Sivos de l'Epte.

Groupement de commandes 2016

Après avoir entendu la lecture de la convention proposée par la Communauté de Communes du Bray Normand, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Délibération
n° 2016-006

- d'adhérer au groupement de commandes 2016 organisé par la communauté de communes du Bray Normand,
- de nommer Monsieur DUCLOS Emmanuel délégué titulaire de la Commission d'appel d'offres, et Madame PETIT Sophie déléguée suppléante de la commission chargée d'ouvrir les plis des appels d'offres,
- d'autoriser le maire à signer la convention du groupement de commandes 2016

Restructuration de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire expose que le projet de restructuration de la salle des fêtes qui a fait l'objet d'une délibération n° 2013.039 le 25 octobre 2013 est susceptible de bénéficier d'une aide du Fonds de Soutien à l'investissement local.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût total HT : 760 846 € HT

Délibération
n° 2016-007

Subvention du Conseil Général :	162 464 €
Région (contrat de Pays)	50 000 €
DETR :	155 734 €
Fonds de soutien investissement local :	150 000 €
Réserve parlementaire :	15 000 €
Autofinancement :	100 000 €
Emprunt :	177 648 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

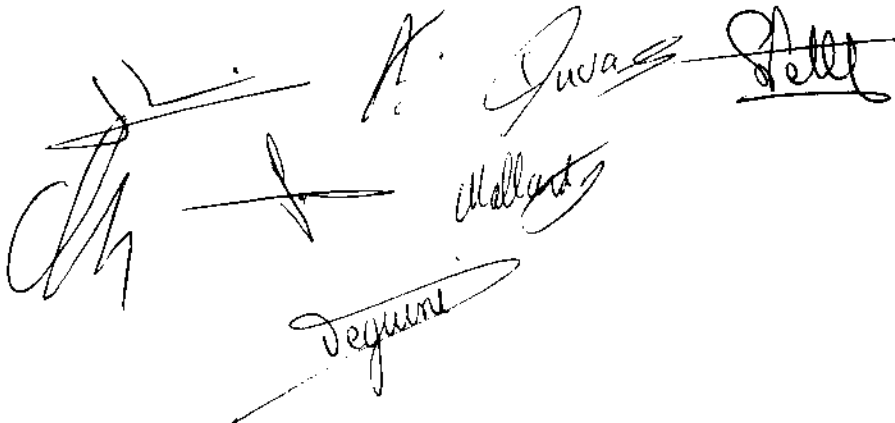
- d'approuver le projet concernant l'opération de restructuration de la salle des fêtes
- adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de charger le Maire pour solliciter les subventions susceptibles d'être allouées, d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016,

Divers

Monsieur Marie-Joseph DUVAL signale que la clôture en bois de l'ancienne école est en mauvais état. Il demande également qu'un plan du cimetière soit affiché dans le panneau prévu à cet effet.

Madame Sophie PETIT informe le Conseil Municipal de la création d'un nouveau site internet dédié à la commune.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 00h00



Handwritten signatures of council members, including names like Duval, Petit, Mallard, and Deguine.